



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 16/03/2020

#COVID-19 Formalités ressortissants étrangers

Afin de sécuriser la présence sur le territoire des étrangers en situation régulière et d'éviter toute remise en cause de leur droit au travail et du bénéfice des droits sociaux, la validité des documents arrivant à échéance à compter du 16 mars 2020 sera prolongée de trois mois.

Cela concerne les documents suivants :

- visas de long séjour
- titres de séjour, quelle qu'en soit la nature
- autorisations provisoires de séjour
- attestations de demande d'asile
- récépissés de demande de titre de séjour

Cette mesure n'est applicable que sur le territoire national, il est donc déconseillé de sortir du territoire avec un titre périmé bénéficiant de cette prolongation.

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus Covid19 sont sur le site : <http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

Numéro vert national accessible 24h/24 : **0 800 130 000** (appel gratuit).

Service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

2 Cours Monthyon
15000 AURILLAC



**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

2 Cours Monthyon
15000 AURILLIAC